

**FEDERATION CFTC-CMTE**  
**128 Avenue Jean Jaurès**  
**93500 PANTIN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

8 A, rue des petits prés 67300 SCHILTIGHEIM • Tél : +33(0)3 90 20 05 80 • Bureau parisien : 19 rue Beaurepaire 75010 PARIS  
E-mail : [info@auditoria.fr](mailto:info@auditoria.fr) • Internet : [www.gestion-strategies.fr](http://www.gestion-strategies.fr) • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53  
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

Au Bureau fédéral,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **FEDERATION CFTEC-CMTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre organisation syndicale à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne:

- Nous avons été amenés à examiner la réalité et le rattachement à l'exercice des formations et des droits syndicaux enregistrés en produits et du bon rattachement à l'exercice de l'ensemble des autres produits de votre organisation syndicale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organisation syndicale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 02 juillet 2018

Pour la société AUDITORIA  
Dan GOMPEL  
Commissaire aux Comptes



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 968,00	694,60	4 273,40	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	33 352,99	18 660,26	14 692,73	14 319,85
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	140 000,00	140 000,00		
TIAP & autres titres immobilisés	47 631,60	47 631,60		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>225 952,59</b>	<b>206 986,46</b>	<b>18 966,13</b>	<b>14 319,85</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 790,00		1 790,00	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	308 842,86		308 842,86	320 412,25
Autres créances	205 780,74	136 286,73	69 494,01	48 596,87
Divers				
Valeurs mobilières de placement	241 501,43	1 424,57	240 076,86	39 928,97
Disponibilités	1 483 833,37		1 483 833,37	1 493 480,38
Charges constatées d'avance	11 130,14		11 130,14	37 116,99
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 252 878,54</b>	<b>137 711,30</b>	<b>2 115 167,24</b>	<b>1 939 535,46</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 478 831,13</b>	<b>344 697,76</b>	<b>2 134 133,37</b>	<b>1 953 855,31</b>



## Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>PASSIF</b>		
Fonds syndicaux	863 811,99	863 811,99
Report à nouveau	609 137,24	291 496,96
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>324 947,38</b>	<b>317 640,28</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 797 896,61</b>	<b>1 472 949,23</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour charges	58 904,00	54 258,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>58 904,00</b>	<b>54 258,00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		466,86
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		466,86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 171,29	196 265,60
Dettes fiscales et sociales	26 634,02	28 506,05
Autres dettes	96 335,84	136 040,21
Produits constatés d'avance	29 191,61	65 369,36
<b>DETTES</b>	<b>277 332,76</b>	<b>426 648,08</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 134 133,37</b>	<b>1 953 855,31</b>



## Compte de Résultat CFTC CMTE

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Production vendue	157 263,33	129 674,07
Reprises et Transferts de charge	315 623,23	329 818,46
Cotisations	129 956,70	147 287,94
Dons	417,73	85,00
Formation	279 183,15	166 887,65
Droit Syndical	266 348,96	276 325,24
Autres produits	288 527,18	363 625,92
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 437 320,28</b>	<b>1 413 704,28</b>
Autres achats non stockés et charges externes	810 936,41	845 899,74
Impôts et taxes	848,05	529,56
Salaires et Traitements	98 897,33	93 255,99
Charges sociales	57 620,42	38 330,33
Amortissements et provisions	13 122,78	6 109,27
Autres charges	130 174,05	128 717,75
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 111 599,04</b>	<b>1 112 842,64</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>325 721,24</b>	<b>300 861,64</b>
Produits financiers	2 659,93	77 713,00
Charges financières	153,54	96,92
<b>Résultat financier</b>	<b>2 506,39</b>	<b>77 616,08</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>328 227,63</b>	<b>378 477,72</b>
Produits exceptionnels	100,00	652,52
Charges exceptionnelles	2 814,25	60 838,96
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 714,25</b>	<b>-60 186,44</b>
Impôts sur les bénéfices	566,00	651,00
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>324 947,38</b>	<b>317 640,28</b>
Contribution volontaires en nature		
<b>Total des produits</b>		
<b>Total des charges</b>		



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FÉDÉRATION CFTC CMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 134 133 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 324 947 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/06/2018 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, sauf sur les points suivants :

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et le règlement n° 2009-10 du CRC afférents aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,94 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 793	4 968	1 793	4 968
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 793</b>	<b>4 968</b>	<b>1 793</b>	<b>4 968</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 521			7 521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 092	8 155	8 414	25 832
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 612</b>	<b>8 155</b>	<b>8 414</b>	<b>33 353</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	140 000			140 000
- Autres titres immobilisés	47 632			47 632
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>187 632</b>			<b>187 632</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>223 037</b>	<b>13 123</b>	<b>10 207</b>	<b>225 953</b>

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- Licence SQL +CEGID : 4 968 euro
- Ipad Pro 10.5 : 2 176 euro
- Iphone 8+ Sekkai Eric : 1 134 euro
- Iphone 8+ Neu JC : 1 089 euro
- PC Portable HP (formation CAN SSM) : 999 euro
- Iphone 8+ Orosco Francis : 919 euro
- Iphone 8+ Groh Eric : 919 euro
- Iphone 8+ Munich Joseph : 919 euro



## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Elles sont composées de :

- Parts de la SCI CFTC : 1 390 parts à 33.54 euros soit un total de 46 620.60 euros,
- Parts de la SCI Maison commune CFTC : 1011 parts à 1 euros soit un total de 1011 euros

-

Avance à la SCI Maison commune : 140 000 euros

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 793	695	1 793	695
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 793</b>	<b>695</b>	<b>1 793</b>	<b>695</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 822	451		7 273
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 471	7 331	8 414	11 388
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 292</b>	<b>7 782</b>	<b>8 414</b>	<b>18 660</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>21 085</b>	<b>8 477</b>	<b>10 207</b>	<b>19 355</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 665 754 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	140 000		140 000
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	308 843	308 843	
Autres	205 781	205 781	
Charges constatées d'avance	11 130	11 130	
<b>Total</b>	<b>665 754</b>	<b>525 754</b>	<b>140 000</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients- Factures à établir	
Solde MS liés aux eff. 2016	391
Solde MS Formation 2017	2 298
Solde SES FES liés aux eff. 2017	38 025
Solde MS liés aux eff. 2017	4 813
FD CMTE MS FS 2017	1 601
AGFPN 3e acpte 2017	77 357
AGPP 4e verst dotation 2017	4 133
CANSSM formation 2016	32 458
CANSSM 4e T 2017	3 926
Divers Pdts à recevoir : Dreger	136 287
<b>Total</b>	<b>301 289</b>

#### Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :



## Notes sur le bilan

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
LCL FONDS ECHUS PEA FC	3 699,59	11,14			

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	187 632			187 632
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	137 888	154	330	137 711
<b>Total</b>	<b>325 519</b>	<b>154</b>	<b>330</b>	<b>325 343</b>

## Répartition des dotations et reprises :

Exploitation			330	
Financières		154		
Exceptionnelles				

Provision sur les VMP selon valeur au 31/12/2016 : 96.92 euros de prov sur 2016

Reprise de la provision à hauteur des paiements de 2016 de M Dreger : 930 euros

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Fonds syndicaux				
Fonds statutaires	863 812			863 812
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>863 812</b>			<b>863 812</b>
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	291 497	317 640		609 137
Résultat de l'exercice	317 640	324 947	317 640	324 947
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>1 472 949</b>	<b>642 588</b>	<b>317 640</b>	<b>1 797 897</b>



## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	54 258	4 646			58 904
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>54 258</b>	<b>4 646</b>			<b>58 904</b>

Répartition des dotations et des  
reprises de l'exercice :

Exploitation	4 646
Financières	
Exceptionnelles	



## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 277 333 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 171	125 171		
Dettes fiscales et sociales	26 634	26 634		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	96 336	96 336		
Produits constatés d'avance	29 192	29 192		
<b>Total</b>	<b>277 333</b>	<b>277 333</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés



## Charges à payer

Frs Fact Non Parvenues	
Auditoria	5 410
Auditoria AGFPN 2017	1 200
Marchal sept à nov 2017	5 783
Marchal déc + Bilan 2017	5 782
Marchal AGFPN 2017	1 800
La Poste	338
Imprimerie Sarreguemines - Comète 87	5 997
Distri press - Comète 87	1 706
La Poste - Comète 87	4 002
Dettes provis. pr congés à payer	7 043
Charges sociales s/congés à payer	3 017
<b>Total</b>	<b>42 078</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Const.Avance			
Orange maintenance	330		
Print Platinum	1 383		
Neopost	553		
MailFinance	1 042		
Groupe Moniteur	50		
Macif	277		
Solucia	1 663		
Wolters K.	516		
Chèque Déjeuner	3 386		
Location BNP	1 797		
Synd CFTC Chimie - Agenda 2018	132		
<b>Total</b>	<b>11 130</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pdts Const Avance			
Print Platinum 2018	26 490		
Print Platinum 2019	2 702		
<b>Total</b>	<b>29 192</b>		



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 466	
Autres produits		100
Charges s/ ex antérieurs	349	
<b>TOTAL</b>	<b>2 814</b>	<b>100</b>



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 58 904 euro

